

Les compagnies d'aventure en France pendant la Guerre de Cent Ans

In: Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes T. 87, N°2. 1975. pp. 365-396.

Résumé

Philippe Contamine, Les compagnies d'aventure en France pendant la Guerre de Cent Ans, pp. 365-396.

Si l'expression compagnie d'aventure est pratiquement absente des sources médiévales françaises, en revanche les termes d'aventure et d'aventurier sont d'usage courant pour désigner un style de guerre et un type de guerrier nettement circonscrits: ils s'appliquent, en particulier, aux Compagnies, ou Grandes compagnies, qui, apparues peu après la bataille de Poitiers, connurent leur maximum d'activité entre 1360 et 1370. Au sein de la conception de la guerre élaborée par les canonistes et les romanistes, les Compagnies occupent une place déterminée: faute de titre, de chef de guerre (au sens technique du mot), la guerre qu'elles pratiquent est par définition injuste. Les Compagnies correspondent aussi à une réalité sociale; leurs capitaines furent souvent de modeste origine; il est néanmoins significatif que les plus importants d'entre eux furent aussi les mieux nés. Demeurés un temps sans réaction efficace, les pouvoirs finirent par se ressaisir: à partir de 1364, une répression systématique s'abattit sur les Compagnons. Ce qui n'empêcha pas Charles V de prendre à son service, en diverses circonstances, une partie d'entre eux. Incorporés dans l'armée régulière tout en gardant leur cohésion et leur situation marginale, les Compagnons furent du coup inspectés et payés par les soins de l'administration militaire: d'où l'existence d'une documentation permettant de les connaître nominativement.

Citer ce document / Cite this document :

Contamine Philippe. Les compagnies d'aventure en France pendant la Guerre de Cent Ans. In: Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes T. 87, N°2. 1975. pp. 365-396.

doi : 10.3406/mefr.1975.2332

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mefr_0223-5110_1975_num_87_2_2332

LES COMPAGNIES D'AVENTURE EN FRANCE PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS *

PAR

Philippe CONTAMINE

Pour être traité dans sa rigueur, le thème général proposé à ce colloque, celui des Compagnies d'aventure, requiert la réponse à une question préliminaire: que peut-on appeler, dans la France de la guerre de Cent ans, des Compagnies d'aventure? L'expression n'est pas de celles qu'on trouve fréquemment sous la plume des historiens modernes qui ont traité de la période. Elle est certes parfois utilisée — ainsi dans les biographies jumelles qu'André Bossuat a publiées, en 1936, de deux capitaines bourguignons et anglais du XV^e siècle, Perrinet Gressart, et François de Surienne, dit l'Aragonais: « Dans la guerre de Cent ans le rôle des Compagnies d'aventure et de leurs chefs paraît avoir tenu une telle place que leur étude a fait l'objet de nombreux travaux »¹. En revanche, le mot « aventuriers » se rencontre beaucoup plus souvent, à côté de celui de « routiers ». R. Delachenal, dans son *Histoire de Charles V*, parle de « tourbe d'aventuriers », de « masse flottante d'aventuriers » pour désigner ce qu'on appelle le plus couramment les « Compagnies », ou les « Grandes Compagnies »².

* Texte d'une communication au colloque sur « Le Compagnie di ventura nella storia d'Italia e d'Europa », tenu à Narni du 31 mai au 2 juin 1970, à l'occasion du sixième centenaire de la naissance d'Erasmus di Narni, dit le Gattamelata.

¹ Bossuat (A.), *Perrinet Gressart et François de Surienne, agents de l'Angleterre. Contribution à l'étude des relations de l'Angleterre et de la Bourgogne avec la France, sous le règne de Charles VII*, Paris, 1936.

² Delachenal (R.), *Histoire de Charles V*, t. III, 1364-1368, Paris, 1916, p. 247. De même, Luce (S.), *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque. La jeunesse de Bertrand (1320-1364)*, Paris, 1876, p. 327 et 334; Lot (F.), *L'art militaire et les armées au Moyen Age en Europe et dans le Proche-Orient*, t. I, Paris, 1946, p. 397; Perroy (Ed.), *La guerre de Cent ans*, Paris, 1945, p. 128.

De fait, si l'expression « Compagnie d'aventure » ne figure pas sauf erreur dans les sources françaises des XIV^e et XV^e siècles, le terme d'« aventure » et ses dérivés apparaissent assez fréquemment. Trois significations principales peuvent être retenues :

a) c'est d'abord « l'aventure d'armes », liée au fait même de participer à la guerre, sous toutes ses formes; risquer sa vie dans une expédition militaire, une bataille, un siège, c'est « mettre son corps en aventure de mort et de prison »¹;

b) le mot « aventure » désigne aussi un type particulier de guerre, dans lequel un groupe de combattants quitte pour une période en général assez courte le camp, la garnison, le gros de l'armée, en quête de butin et de rançons; cette action se fait parfois à l'insu du chef, mais, même quand celui-ci l'autorise, elle est due avant tout à l'initiative de ceux qui y participent. Le 7 mars 1435, cinq archers anglais de la garnison d'Avranches, auxquels vint se joindre un « estrangier aventurier », c'est-à-dire un homme de guerre dont le nom n'était pas porté sur les rôles officiels, « partirent pour aler a leur aventure »; ils revinrent neuf jours plus tard, le 16 mars, avec quatre prisonniers, quatre chevaux et des armes²; le 1^{er} novembre 1441, ce sont trois lances et 66 archers, eux aussi Anglais, qui sortent du port de Harfleur, pour revenir les 22 et 24 décembre suivants: « Pendant tout lequel temps ilz furent a leur aventure en certain navire de la ville de Harefleu sur la mer »; la course leur valut un butin qu'ils vendirent à Calais pour 649 l.t. — soit 11 l.t. par homme³. Froissart raconte l'histoire de compagnons anglais qui, vers 1390, occupaient des forteresses en Auvergne. Certains d'entre eux partirent en expédition, furent pris par les Français, conduits à Montferrant; ils envoièrent alors quelques-uns des leurs auprès de leur capitaine, à Chalucet, pour lui demander l'argent nécessaire à leur rançon. Mais le capitaine refusa: « De par moy n'aront ilz riens. Je ne les y fis pas aler; ilz ont chevachiet a leur aventure. Or leur mandez ou dittes, quant vous le vendrez, que aventure les delivre »⁴;

c) « Gens d'armes aventureux », « souldoiers aventureux », « gens aventurés »: autant d'expressions pour désigner et définir un certain type de guerrier. Ainsi dans Froissart: « Ces robeours et pillars les [bonnes

¹ B.N., n.a.fr. 4736, f^o 9^{vo}.

² B.N., fr. 25772, n^o 925.

³ B.N., fr. 25776, n^o 1554 bis.

⁴ Froissart, *Chroniques*, t. XIV, éd. A. Mirot, Paris, 1966, p. 202.

gens] prenoyent en leur maisons et partout ou ilz les trouvoient aux champs et aux labouraiges, et se nommoient les aventureurs »¹; « Estoit ce pais yci raemplis d'Anglois et de larrons Gascons, Bretons, Alemans et gens aventurés de toutes nacions »². Les pillards d'Auvergne, à la fin du XIV^e siècle, sont dits « compagnons aventureux », « compagnons a l'aventure »³. En 1390, Jean III, comte d'Armagnac, conclut un accord avec Florence, aux termes duquel il doit combattre Milan et le comte de Vertus avec 2 000 hommes d'armes et 3 000 auxiliaires. Jean Galéas Visconti, apprenant la nouvelle, juge en ces termes cette armée: « Ce sont gens de routes et de compaignes, qui ne demandent que a gagner et a chevaucher a l'aventure »⁴. Des lettres de rémission accordées en 1375 par Charles V font allusion à un « aventureux, qui volentiers suivoit les guerres »⁵.

Ainsi, la notion d'*aventure*, se rapportant à un style de guerre où l'objectif n'est pas de l'emporter sur l'adversaire, de rétablir la paix par la victoire, mais de s'enrichir par tous les moyens possibles, où les mobiles économiques élémentaires éclipsent les intentions politiques, s'applique particulièrement à cette catégorie de guerriers dont la réunion donna naissance aux « Compagnies » ou « Grandes Compagnies ». Ce sont elles qui correspondent le plus exactement, pour la France, à l'expression consacrée « Compagnies d'aventure ». Au cours de cet exposé, on s'attachera plus spécialement à la période 1360-1370, où elles connurent leur apogée.

* * *

L'intérêt pour le sujet est loin d'être récent. Il fascina l'imagination des Romantiques, et Aloysius Bertrand lui consacra un poème, « Les

¹ Cité par Godefroy (F.), *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. I, p. 518, col. C.

² Froissart, *op. cit.*, t. XIV, p. 5.

³ *Ibid.*, p. 197.

⁴ Froissart, *Chroniques*, cité par Durrieu (P.), *Les Gascons en Italie, études historiques*, Auch, 1885, p. 71.

⁵ A.N., JJ 107, n° 326. Les chevaliers errants, allant de tournoi en tournoi, sont parfois appelés « aventureux chevaliers » (Sandoz (E.), « Tournaments in the Arthurian Tradition », *Speculum*, 1945, p. 399). On ne considère ici que le sens guerrier du mot aventure. Il en est d'autres: en italien, en anglais, aventure désigne aussi une expédition, une entreprise commerciale (Renouard (Y.), *Les hommes d'affaires italiens du Moyen Age*, Paris, 1968, p. 298; Carus-Wilson (E. M.), *Medieval Merchant Venturers, Collected Studies*, Londres, 1954, p. xi et xii; Maschke (E.), « La mentalité des marchands européens au Moyen Age », *Revue d'histoire économique et sociale*, XLII, 1964, p. 469).

Grandes Compagnies », dans *Gaspard de la Nuit*¹. A la même époque, apparaît le premier grand travail d'érudition consacré spécialement à la question, les deux articles qu'E. de Fréville publia dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, entre 1841 et 1844, sous le titre « Des Grandes Compagnies au XIV^e siècle »². Puis, entre 1860 et 1920, les travaux se multiplièrent. Les principales sources furent alors exhumées et utilisées: textes narratifs et législatifs, archives judiciaires, auxquelles on peut rattacher les lettres de rémission, documents comptables provenant de la Papauté, des monarchies française et anglaise, des principautés territoriales — Dauphiné, Bourgogne, Barrois... —, des villes. Les ouvrages et les articles parus alors ressortissent à quatre types principaux:

— ceux consacrés à l'étude des Compagnies dans une région déterminée³;

— ceux qui s'attachent à la biographie d'un chef de Compagnie⁴;

— ceux qui racontent la vie d'un capitaine ou d'un chef de guerre luttant contre elles⁵;

— les études où le sujet est envisagé dans son ensemble, trois noms méritant ici d'être cités: ceux de Siméon Luce, du P. H. Denifle et de Roland Delachenal⁶.

Depuis un demi-siècle, les travaux originaux se sont espacés⁷: sans doute estimait-on que l'essentiel avait été dégagé et qu'on avait désormais une vue suffisamment précise du phénomène; cette raréfaction pro-

¹ Bertrand (A.), *Gaspard de la Nuit. Fantaisies à la manière de Callot et de Rembrandt*, éd. J. Palou, Paris, 1962, p. 153-156.

² T. III, 1841-1842, p. 258-281, et t. V, 1843-1844, p. 232-253.

³ Ainsi le livre de G. Guigue, *Récits de la guerre de Cent ans. Les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais, 1356-1369*, Lyon, 1886.

⁴ Chérest (A.), *L'Archiprêtre. Episodes de la guerre de Cent ans au XIV^e siècle*, Paris, 1879.

⁵ Molinier (Em.), *Etude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem, maréchal de France, 1302-1370*, Paris, 1883.

⁶ Luce (S.), *op. cit.*: voir en particulier les chapitres X et XI, p. 315 à 374. Denifle (H.), *La guerre de Cent ans et la désolation des églises, monastères et hôpitaux en France, t. I, Jusqu'à la mort de Charles V (1380), (première moitié)*, Paris, 1899: voir surtout p. 376-528. Delachenal (R.), *op. cit.*: voir surtout les t. II, 1358-1364, Paris, 1909, p. 21-46 et III, 1364-1368, Paris, 1916, p. 239-492.

⁷ Le plus important étant celui de Monicat (J.), *Histoire du Velay pendant la guerre de Cent ans. Les Grandes Compagnies en Velay, 1358-1392*, Paris, 1928.

vient aussi de ce que d'autres thèmes de recherches accaparèrent à bon droit l'attention; de plus, les sociétés savantes locales, qui au XIX^e siècle avaient fourni un gros travail de défrichage, mis en lumière et publié quantité de documents, ont connu, depuis la première guerre mondiale, un incontestable déclin. Dans ces conditions, le sujet mérite-t-il d'être reconsidéré, dépoussiéré? Ainsi que le soulignait R. Fawtier, « il nous manque un livre d'ensemble sur la question, qui est pourtant d'importance pour l'histoire de la société en France au moyen âge »¹; en attendant cette éventuelle synthèse, je me bornerai, dans les remarques qui suivent, à préciser certains points et à dégager quelques perspectives de recherche.

* * *

Il se pose d'abord un problème de vocabulaire et de définition. Lorsque les Compagnies se formèrent, après la trêve conclue en mai 1360 à Brétigny entre Anglais et Français — il s'agit bien en effet, initialement, d'une création volontaire et, à certains égards, artificielle, et non de la simple survie de formations existant déjà telles quelles auparavant — ce furent elles-mêmes qui se baptisèrent ainsi, reprenant à dessein un terme déjà utilisé, quoique rarement, dans les années antérieures pour désigner des formations similaires². Afin d'impressionner les populations et les pouvoirs et de souligner leur importance numérique, elles s'appellèrent même « La grande compagnie ». Ses membres se désignèrent entre eux sous le nom de « compagnons »³. Solidarité et puissance: tels sont

¹ Lot (F.), et Fawtier (R.), *Histoire des institutions françaises au Moyen Age*, t. II, Paris, 1958, p. 522, n. 1.

² Denifle, *op. cit.*, p. 209. Voir aussi *ibid.*, p. 188 et n. 1. Dès le XII^e siècle, Innocent II donne à Louis VII l'ordre de « disperser par la force les coupables associations des Rémois, dites compagnies ». Incontestablement, le terme a un sens subversif, s'apparentant, dans une certaine mesure, à ceux de « monopole », « conspiration », « commune ». En 1381, les paysans anglais révoltés furent accusés d'appartenir à une *magna societas* (Dobson (R.B.), *The Peasants' Revolt of 1381*, Londres, 1970, p. 254).

³ *Cum nobilis vir Sequinus de Badafol, miles, Sarlatensis diocesis, et ejus complices qui se comitivam appellant* (Arch. Nat., reg. 247, f^o 134^{vo}, cité par Guigue, *op. cit.*, p. 335, p.j. LXI). *Illorum (...) qui, avaritiae fervore succensi, arma moventes, se magnas societates seu compaignias appellant* (bulle d'Urbain V publiée par Kervyn de Lettenhove dans son édition des *Chroniques de Froissart*, t. VII, Bruxelles, 1869, p. 523). « Dont aucuns se appelloient la Grant Compaignie » (*Chronique des règnes de Jean II et Charles V*, éd. R. Delachenal, t. I, Paris, 1916, p. 327). « Se apela von la Gran Companha », dit le *Petit Tha-*

les deux éléments qui transparaissent ici. On les voit aussi donner un nom propre à tel ou tel de ces groupements: la Compagnie de la Fortune, la Compagnie blanche, la Compagnie la Margote.

Prenons, pour connaître le vocabulaire utilisé par les populations qui subirent leurs ravages et leurs assauts, l'exemple du duché de Bar, s'étirant entre Lorraine et Champagne depuis le duché de Bourgogne au Sud jusqu'au duché de Luxembourg au Nord: de septembre 1359, date de leurs premières incursions, jusqu'en février 1362, il est parlé surtout d'« Anglois »; cependant, dès 1360, mention est faite des « Grans Compaignes »; à partir de mai 1362, « Bretons » est le terme le plus fréquent; celui d'« Anglois » n'est plus utilisé après 1363; mais on trouve aussi, les « Compaignes », « les gens des compaignes », « les Bretons et les gens de compaignes ». Assez tôt, les victimes ont donc accepté et adopté, pour les désigner, le vocabulaire des envahisseurs¹.

Avec des nuances, les autorités firent de même: certes, les documents officiels parlent souvent d'« ennemis », *inimici*, de *praedones*, *praedones et raptores publici*, de « robeurs et pilleurs », mais ces expressions, tout en mettant à dessein l'accent sur le banditisme pur simple des Compagnies, demeureraient trop imprécises pour désigner un fléau bien déterminé. D'où le recours à un vocabulaire plus approprié: *societates praedonum*, *latrones seu pillardi de magnis societatibus*, *societates et inimici nostri*, *praedones et magnae societates*, *impiae societates*, *iniquae societates malignantium*². Mais on en vint très vite à abandonner toute qualification impliquant un quelconque jugement moral: les membres des

lamus, Montpellier, 1840, p. 352. Sur l'appellation « compaignons », voir la *Geste des Bretons en Italie*, de Guillaume de la Penne, dans le *Thesaurus novus anecdotorum*, de Martène et Durand, t. III, Paris, 1717, col. 1487.

¹ Servais (V.), *Annales historiques du Barrois de 1352 à 1411, ou histoire politique, civile, militaire et ecclésiastique du duché de Bar sous le règne de Robert, duc de Bar*, Bar-le-Duc, 1865, t. I, p. 83-84. A. D. Meuse, B 2322, fos 10^o, 96^o, 99^o, 100^o; B 2206, fo 1^o; B 1420, fo 27^o; B 799, fo 103^o.

² « Ennemis »: A.N., JJ 114, fo 94^o, n^o 180. *Praedones*: Jean de Venette, *Continuationis chronici Guillelmi de Nangiaco pars tertia, 1340-1368*, éd. H. Gérard, t. II, Paris, 1843, p. 359. *Praedones et raptores publici*: Richard Lescot, *Chroniques*, éd. J. Lemoine, Paris, 1896, p. 157. « Robeurs et pilleurs »: Jean le Bel, *Chroniques*, éd. L. Polain, t. II, Bruxelles, 1863, p. 237. *Societates praedonum*: Jean de Venette, *op. et loc. cit.* *Latrones seu pillardi de magnis societatibus*: A.N., JJ 99, fo 38^o, n^o 116. *Societates et inimici nostri*: A.N., JJ 103, fo 122^o, n^o 239. *Praedones et magnae societates*: Richard Lescot, *op. cit.*, p. 152. *Impiae societates*: Denifle, *op. cit.*, p. 445, n. 1. *Iniquae societates malignantium*: Martène et Durand, *op. cit.*, t. II, col. 852-854.

Compagnies furent seulement les *socii*, *sociales*, *contuberniones*, « gens de Compaignes », « les gens de la Grant Compaigne ». Parfois on précisa la dominante géographique de leur origine: les « Anglois de compaignes », les « Gascoings de compaignes ». Des expressions nouvelles se forgent: « mouvoir compaignes », « faire compaignes ou assemblees de gens », « faire compaignies et roberiez »¹, « faire guerre ou domaige par maniere de compaignes »².

Cette investigation sémantique permet, dans une certaine mesure, de préciser la définition des Compagnies. Pour qu'il y ait Compagnie, la simple pratique du pillage ne suffit pas car nul combattant, régulier ou non, ne s'en privait; il faut encore que les ressources essentielles de ses membres proviennent de ce pillage, que celui-ci devienne un but en soi. De plus, les Compagnies font une guerre foncièrement injuste, selon la conception de la guerre adoptée par la Chrétienté occidentale, parce qu'elles ne la font pas au nom d'une autorité légitime. Leur action n'est rien d'autre qu'un vaste brigandage. *More predonico*, comme le dit une bulle d'Urbain V³. Pour évoquer l'expédition qu'en 1357 l'Archiprêtre mena en Provence à la tête de la première en date des grandes Compagnies, la *Vita* d'Innocent VI emploie des termes semblables: *Nullum titulum habentes ipsam (Provinciam) debellandi aut damnificandi, nisi tanquam praedones publici aut agrorum depopulatores*. De même la chronique attribuée à Jean de Venette: *Multi guerratores de diversis nationibus, non habentes titulum aliquem neque causam aliquos invadendi nisi proprio motu seu nequitia affectata sub spe depraedandi et vocabatur magna societas*⁴. « Sans nul title de guerre », *sine legibus*, « sans raison », *omni justa causa postposita*⁵, autant d'expressions pour décrire leur comportement. Tel est le cas de Robert Knollys qui « ne faisoit point guerre pour le roy d'Engleterre ne le roy de Navarre ne pour nullui fors pour lui meseymes »⁶. La *Chronique des quatre premiers Valois* déclare qu'après la paix de Calais Édouard III ordonna à « monseigneur Jehan

¹ Denifle, *op. cit.*, p. 380. *Chron. Jean II et Ch. V*, t. II, p. 60. A.N., J 621, n° 72. Molinier, *Arnoul d'Audrehem*, p. 323. Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 6689, n° 27.

² Denifle, *op. cit.*, p. 445.

³ Cité par Chérest, *op. cit.*, p. 47.

⁴ Jean de Venette, *op. cit.*, p. 316.

⁵ Froissart, *Chron.*, éd. S. Luce, t. VI, p. 221. Th. Walsingham, *Historia Anglicana, 1272-1422*, éd. H. T. Riley, t. I, Londres, 1863, p. 284. Froissart, *op. et loc. cit.* Denifle, *op. et loc. cit.*

⁶ Froissart, *op. cit.*, t. V, p. 351.

Jouel, qui avoit et tenoit plusieurs fors en Normandie qu'il guerroiast en France en son propre nom, comme Jehan Jouel »¹. Parlant des Anglais qui, vers 1365, continuaient la guerre aux frontières de Normandie, alors que la paix était rétablie entre le roi de France, le roi de Navarre et le duc de Bretagne, la *Chronique normande* écrit: « Ilz faisoient guerre de compaignie et n'avoient point de tiltre de seigneur »².

Ainsi s'éclairent les expressions *gens acephalica*, *gens sine capite* employées pour désigner les Compagnies par les chroniques anglaises³. Les Compagnies ont certes eu des chefs, mais choisis par eux-mêmes ou élus par leurs compagnons; ils ne détenaient aucune autorité légitime, aucune délégation officielle de pouvoir. Ainsi le montre Froissart décrivant le désarroi des Compagnies à l'annonce de la mort du comte Jean III d'Armagnac qui les avait emmené guerroyer en Lombardie: « Furent de ces nouvelles si esbahis en tout l'ost et si desconfis que ils le monstrent: car ils n'avoient nul capitaine a qui ils se peussent retraire, ne qui fuist chief de guerre, car ce n'estoient que gens de routes et de compaignes »⁴.

En ce sens, même si leur comportement n'était guère différent, on ne saurait assimiler aux Compagnies les troupes anglo-navarraises qui combattirent le Régent en 1358 et 1359⁵. Lorsqu'il décrit la formation de la Grande Compagnie dans les plaines de Champagne juste après Brétigny, Froissart souligne que les soudoyers qui y tenaient garnison suivirent trois voies différentes: les uns obéirent aux ordres du roi d'Angleterre, abandonnèrent ou firent abandonner par leurs hommes les places qu'ils occupaient, quittèrent le pays; d'autre y demeurèrent, affirmant « qu'il faisoient guerre en l'ombre et nom dou roy de Navarre »; d'autres enfin continuèrent leurs pillages pour leur propre compte: eux seuls for-

¹ *Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393)*, éd. S. Luce, Paris, 1862, p. 129.

² *Chronique normande du XIV^e siècle (1291-1376)*, éd. E. Molinier, Paris, 1882, p. 167. Sur la conception de la guerre à la fin du Moyen Age, voir Keen (M. H.), *The Laws of War in the Late Middle Ages*, Londres-Toronto, 1965.

³ Delachenal, *op. cit.*, t. II, p. 315, n. 6, qui pense que la « Grande Compagnie » fut ainsi désignée parce qu'elle ne reconnut jamais de chef unique.

⁴ Froissart, *Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XIV, p. 311. Voir aussi le cas de « Pierre le Maignen », originaire de Sainte-Croix-la-Hague, en Cotentin: il s'est trouvé avec des « genz de compaignie, Engloiz et autres, faisans guerre pour lesdiz roy de Navarre et conte de Foiz et aussi sanz chief » (Cl. Devic et J. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. X, Toulouse, 1885, n° 641, col. 1618-1619).

⁵ Je me sépare ici de R. Delachenal.

mèrent, à proprement parler, « li grande Compaigne »¹. En 1364, un traité fut conclu entre les seigneurs d'Auvergne d'une part, Seguin de Badefol, Bérart d'Albret et plusieurs capitaines de Compagnies d'autre part: ceux-ci s'engageaient à évacuer le pays et à cesser toute activité militaire; toutefois, seule leur guerre « sans titre » se trouvait proscrite: en effet, il ne leur était pas interdit de reprendre les armes si le roi d'Angleterre et ses enfants, ou leurs « droyturyers seigneurs », ou le comte d'Armagnac, ou encore le sire d'Albret, faisaient « juste guerre en chief sur lez dis pais »². De même, dans l'arbitrage par lequel Urbain V règle l'évacuation de la ville d'Anse, du Lyonnais et de tout le royaume par Seguin de Badefol, il est prévu que lui et ses compagnons « partiront hors du royaume de France sans y jamais faire guerre se ce n'est pour juste guerre de leurs seignours propres, ne autre part en Christianté, se ce n'est en service de juste guerre »³. Autrement dit, deux cas sont prévus: en France toute participation à une guerre, même juste, leur est interdite si cette guerre n'est pas menée par leur propre seigneur; dans le reste de la Chrétienté, ils peuvent se mettre au service — et aux gages — d'une puissance quelconque, mais à condition que ce soit dans une juste guerre.

C'est en vertu de cette définition juridique des Compagnies qu'au début du XV^e siècle le parti du duc de Bourgogne, qui, en même temps que la personne de Charles VI, détenait alors le pouvoir légal, qualifia de Compagnies les troupes levées au nom du duc d'Orléans et du comte d'Armagnac, quitte à se voir traité de la même façon, après qu'il eut perdu le contrôle de l'autorité monarchique⁴.

Cependant, une semblable définition demeure trop formelle. Le droit de guerre privé, en effet, n'avait pas disparu; les efforts de la royauté, au milieu du XIV^e siècle, avaient seulement abouti à en restreindre l'usage, à le supprimer temporairement, mais non définitivement. Encore ces dispositions limitatives étaient-elles imparfaitement respectées et difficilement admises par le monde des seigneurs, en sorte qu'un Jean Jouel et qu'un Robert Knollys pouvaient prétendre, à la rigueur, mener non point une guerre de Compagnie, mais une guerre « couverte »⁵. De plus, très souvent les Compagnies eurent l'habileté d'agir au nom d'un prince

¹ Froissart, *Chron.*, éd. S. Luce, t. VI, p. 60-61.

² Chassaing (A.), *Spicilegium Brivatense. Recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne*, Paris, 1886, p. 362.

³ Guigue, *op. cit.*, p. 120-122.

⁴ *Chronique du religieux de Saint-Denis*, éd. Bellaguet, t. IV, p. 538-540.

⁵ *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 129.

leur servant de paravent légal. Seguin de Badefol s'intitulait officiellement « capitaine d'Anse pour le roy de Navarre »; c'est au nom du même Charles le Mauvais qu'il occupa La Charité-sur-Loire pendant plus d'un an. En 1364, le maréchal d'Audrehem rapportait à Charles V que « les Compaignes qui estoient en la Langue d'Oc crioient *Navarre* et avoient penunceaulx des armes du roi de Navarre, et disoient et maintenoient publiquement qu'ils faisoient guerre pour li en domaigeant le royaume »¹. Au début de 1368, les Compagnies qui quittèrent la principauté d'Aquitaine pour envahir la France de Charles V prétendaient suivre Charles d'Artois dans sa tentative pour reconquérir le comté d'Artois². Bien mieux: aussi bien le duc de Bourgogne, les comtes de Foix et d'Armagnac, le prince de Galles, le duc d'Anjou, le Pape, que les rois d'Angleterre, de France et de Castille — sans compter de multiples seigneurs lorrains de moindre prestige comme le sire de Grancey, le comte de Blâmont ou le comte de Vaudémont —, prirent officiellement et ouvertement à leur service des Compagnies, qui, tout en se transformant par là même en routes de soudoyers réguliers, conservèrent leur nom, leur identité, leur réputation. Le terme de Compagnie répond donc aussi, dans l'esprit des contemporains, à une réalité sociale. C'est pourquoi, en 1368, lors du siège de Tarascon mené au nom du duc d'Anjou par Bertrand du Guesclin, alors duc de Trastamare, comte de Burgos et de Longueville, chambellan du roi de France, celui-ci se vit qualifié par Urbain V, ainsi que ses compagnons, de *capitanei cujusdam gentis armigeræ atque detestabilis et perverse, que Societas appellatur*, tandis qu'un seigneur de la région, Louis de la Voulte, traitait ses hommes de « gens de compaigne »³.

* * *

Il est connu et admis depuis longtemps que les Compagnies trouvèrent leur origine dans la trêve de Brétigny et que, par la suite, chaque interruption des hostilités provoqua leur réapparition ou la recrudescence de leurs activités: paix avec la Bretagne, avec le roi de Navarre,

¹ Guigue, *op. cit.*, p. 107-108. Molinier, *op. cit.*, p. 159, n. 5.

² *Chronique normande*, p. 185.

³ Froissart, *Chron.*, éd. Luce, t. VII, p. xxv, n. 1. Delisle (L.), « Deux lettres de Bertrand du Guesclin et de Jean le Bon, comte d'Angoulême, 1368 et 1444 », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLV, p. 300-304. Réponse du futur connétable de France: « Et de ce que vous nous appelez genz de compaigne, nous sommes petiz compaignons, qui o l'aide de Dieu aurons droit de vous, se vous nous avez fait tort ».

fin des expéditions espagnoles, trêve de 1375 entre Charles V et Edouard III. Les Compagnies furent la réunion d'éléments ne pouvant pas vivre ou survivre dans la paix. Froissart précise même que plusieurs d'entre eux ne voulaient pas rentrer chez eux à cause des méfaits dont ils s'étaient rendus coupables et des châtements qui les menaçaient¹. Ce mobile n'est pas imaginaire: il explique en particulier que, dès le 22 mai 1360, le Régent ait promis « remission plenièrre et absolution » à quiconque solliciterait des lettres de pardon, pour les crimes commis pendant la durée des hostilités; d'où l'adoption par la chancellerie royale française d'un nouveau type de lettres de rémission, la « Chartre en la fourme des pillards », comme il y avait eu déjà la « Chartre de Jaquerie »².

L'un des premiers, Siméon Luce a fortement dégagé cette cause fondamentale, en des termes qui méritent d'être relevés. Dans son *Histoire de Bertrand du Guesclin*, parue en 1876, peu d'années après la Commune de Paris, il écrit ces lignes, dans ce style limpide, légèrement emphatique, volontiers moralisateur, qui caractérise la production universitaire du XIX^e siècle:

« L'homme est ainsi fait qu'une industrie, quelle qu'elle soit, fonctionnant au moyen d'une population agglomérée et soumise à des chômages périodiques, a pour effet presque inévitable de corrompre un grand nombre de ceux qui l'exercent. Au moyen âge, aussitôt que l'insuffisance des armées féodales força les princes à recourir aux troupes soldées, il y eut une industrie qui éclipsa toutes les autres. Cette industrie, ce fut la guerre. Sans parler de la gloire à recueillir, on arrivait par ce chemin à la fortune et à la noblesse. Aussi, quiconque pouvait mettre un bras vigoureux et un cœur intrépide au service de son ambition, n'avait qu'un rêve, tenir une épée. Malheureusement pour ces ambitieux et heureusement pour les contemporains, la guerre était, comme les industries de nos jours, sujette à des trêves, à des traités de Brétigny, c'est-à-dire à des chômages. Malheureusement encore, les vices résultant de l'agglomération et de l'absence de toute vie de famille, stimulés par les appétits non moins que par les besoins, prenaient prétexte de ces chômages pour faire explosion: de notre temps, ces vices ont donné naissance à la Commune; vers le milieu du XIV^e siècle, ils suscitèrent la Compagnie »³.

Devant cette comparaison inattendue entre la Commune et les Compagnies, on songe au rapprochement que proposait le P. Denifle entre

¹ Froissart, *op. cit.*, éd. Luce, t. VI, p. 60.

² Delachenal, *op. cit.*, t. II, p. 216, n. 1.

³ Luce, *op. cit.*, p. 326-327.

les « Compagnons », les *sociales*, et « le mot moderne *socialiste* »¹. Le même P. Denifle se rangeait d'ailleurs expressément à l'explication de Siméon Luce en estimant que le vrai remède, trouvé, selon lui, seulement quelque quatre-vingts ans plus tard, eût été de créer une force militaire permanente². Toute valable qu'elle soit, cette appréciation appelle sans doute quelques remarques et précisions. Il est erroné de prétendre que l'armée permanente apparut seulement en France en 1445: déjà Charles V entretenait des combattants de façon continue entre 1369 et 1380, ce qui explique que les « routes de gens d'armes qui par manière de Compagnies » se manifestèrent en 1375-1376 et qu'Enguerran de Coucy se chargea d'emmener vers l'Empire furent relativement peu nombreuses et peu dangereuses. De plus, en 1445, lors de l'instauration des compagnies d'ordonnance par Charles VII, les gens de guerre professionnels qui formaient ce qu'on appelait alors les Ecorcheurs furent loin d'être tous retenus aux gages du roi; la moitié d'entre eux peut-être fut laissée pour compte. Or ce rebut, contrairement à ce que craignaient plusieurs conseillers du roi, ne donna pas naissance à des Compagnies; à la surprise des contemporains, il se dispersa rapidement et réintégra sans trop de mal la société ordinaire. De même, en 1380, lorsque la mort de Charles V et l'abolition des impôts obligèrent de licencier presque toute l'armée, seules quelques régions de la langue d'oc virent surgir des Compagnies, d'ailleurs sur une modeste échelle. Enfin, ce n'est pas la substitution du service soldé au service féodal qui explique les Compagnies; le service soldé en effet est beaucoup plus ancien; sans remonter jusqu'au temps de Philippe Auguste, il joue déjà un rôle déterminant durant les règnes de Philippe III et de Philippe IV et prépondérant, sinon exclusif, depuis le début de la guerre de Cent ans. Pareillement, il était de règle pour les forces anglaises combattant sur le continent. En un sens l'étonnant n'est pas que les Compagnies soient apparues, mais qu'elles aient surgi si tardivement.

Il conviendrait ici d'examiner la structure sociale des Compagnies et de voir s'il s'agit uniquement, comme on l'a affirmé, des débris de la guerre anglo-navarraise et du conflit breton, c'est-à-dire des professionnels de la guerre, ou bien si des aventuriers d'occasion ne se joignirent pas à eux pour une période plus ou moins longue, ainsi que le montrent, plus d'une fois, les lettres de rémission.

¹ Denifle, *op. cit.*, p. 380.

² *Ibid.*, p. 493.

Certes, parmi les « compagnons », beaucoup de nobles de petite naissance, puînés, bâtards de nobles, qui ne pouvaient subsister grâce à leurs seuls biens patrimoniaux, ou qui ne se résignaient pas à une existence matériellement médiocre; ce n'est pas par hasard si les Compagnies se recrutèrent largement en Bretagne et dans le Sud-Ouest, c'est-à-dire dans des régions où végétait une noblesse particulièrement pléthorique, mais le problème est tout autant de comprendre pourquoi, à partir d'un trait durable, permanent, se produisit, à un moment donné, le phénomène singulier des Compagnies. Rapprochons l'existence des Compagnies du développement de la criminalité, du pullulement des « classes dangereuses », à partir du milieu du XIV^e siècle. La crise des revenus seigneuriaux plus sensible après 1340, s'amplifiant à la suite des ravages provoqués par la guerre, l'affaiblissement des valeurs chevaleresques, sont autant d'éléments d'explication. Mais à côté des gentilshommes, on trouvait parmi les « compagnons » toute une masse de « populaires » qui aurait pu aussi bien exercer un emploi à une époque où les épidémies avaient provoqué une disette sérieuse de main-d'œuvre.

En fait, la diffusion du service soldé jointe à l'interruption des hostilités, les difficultés sociales et économiques, les mutations mentales, ne suffirent pas à rendre compte du phénomène. Elles ne constituent qu'un fond de tableau. Les Compagnies furent au premier chef le résultat, la conséquence, la manifestation d'une crise politique, d'une carence de l'autorité. Si la réforme de 1445 ne donna pas naissance à de nouvelles Compagnies, ce n'est pas que les conditions sociales ou économiques fussent meilleures qu'en 1360, c'est que le pouvoir monarchique était plus fortement établi, la solidarité plus marquée entre les différentes parties du royaume et que les gens de guerre susceptibles de former des Compagnies ne pouvaient escompter l'appui, le soutien ou la complicité d'aucun seigneur d'importance.

Inversement, les hommes qui, en 1360, décidèrent de se grouper, de se donner des chefs, pensaient bien rencontrer peu d'obstacle sur leur route, estimaient que leurs chances étaient solides de poursuivre impunément leur aventure. On notera ici la rapidité avec laquelle prit corps la « Grande Compagnie »: les trêves conclues au pays chartrain le 8 mai ne purent être connues des garnisons champenoises avant le 15; or, dès le 8 juin, plusieurs milliers de routiers étaient signalés aux frontières septentrionales de la Bourgogne. Les raisons qu'eurent leurs chefs de tenir le chemin du Sud furent sans doute multiples: l'Est et le Nord tentaient peu ces pillards d'origine en grande partie méridionale; se diriger vers l'Ouest, c'était s'opposer directement au pouvoir monarchique

français, ou du moins à ce qu'il en restait ¹; de plus les pays de la Saône et du Rhône avaient jusqu'alors été peu dévastés. Par ailleurs, à la tête du duché de Bourgogne se trouvait un jeune homme de 15 ans, Philippe de Rouvres, qui, quelques mois plus tôt, par le traité de Guillon, avait préféré verser 200 000 écus plutôt que défendre sa terre par les armes; il n'y avait pas à redouter de sa part une résistance déterminée et on pouvait penser que le Régent ne s'empresserait pas de secourir un vassal qui s'était engagé, par le même accord, à reconnaître Edouard III, une fois couronné, comme souverain légitime. Peut-être les richesses qu'on attribuait au Pape formèrent-elles un attrait supplémentaire. Enfin, en descendant les vallées de la Saône et du Rhône, les nombreux Gascons qui peuplaient la « Grande Compagnie » se rapprocheraient de leur région d'origine, y pourraient trouver refuge, le cas échéant.

Le calcul des routiers se révéla exact. Dès cette première expédition, apparaissent les principaux traits qui marquent l'histoire des Compagnies et rendent compte de leur succès: la lenteur voulue de leurs déplacements; les avantages procurés par l'hostilité opposant entre elles les différentes provinces; mais surtout l'incapacité ou le manque de moyens des responsables militaires, la riposte inefficace des gouvernants, leur recours aux indemnités de départ, leurs efforts pour entraîner les Compagnies hors du royaume, la réussite toujours précaire et partielle d'une politique à courte vue. Contre les Compagnies, le Pape Innocent VI, après la prise de Pont-Saint-Esprit, proclame la Croisade le 8 janvier 1361. Il demande le soutien de l'Empereur, de deux rois, de trois ducs, de 15 comtes, du gouverneur du Dauphiné, du connétable de France, de 9 seigneurs de moindre rang, de 75 villes épiscopales situées dans les douze provinces ecclésiastiques de la France centrale et méridionale. Un lieu de rassemblement est fixé pour les Croisés: Bagnole, au diocèse d'Uzès. Effort d'apparence considérable, qui s'achève lamentablement par un traité avec les chefs des Compagnies: Pont-Saint-Esprit évacué moyennant le versement de 14 500 florins ². Une partie des « Compagnons »,

¹ Voir le mandement du roi Jean que « tous nobles, de quelque estat que il soient, soient par devers le dit seigneur a Compiègne, en armes et en chevaux, et au meilleur arroi et plus grant que il pourront, pour aler avec li encontre les gens de la grant compaignie, qui sans cause et contre raison ont guerrié et guerriert li, son roialme et ses loiauls subgetz, le derrain jour de cest mois de novembre » 1360 (cité par Delachenal, *op. cit.*, t. II, p. 315, n. 5). On notera le lieu de la convocation, bien singulier à une époque où la majeure partie des Compagnies se trouvait dans la vallée du Rhône.

² Plus tard, les Compagnies accrurent singulièrement leurs exigences: en juin 1368, elles demandaient à Charles V 1 400 000 francs d'or pour vider son royaume (*Chron. Jean II et Ch. V*).

ayant obtenu l'absolution de leurs crimes, passent en Italie sous la conduite de Jean, marquis de Montferrat, pour y combattre les Visconti; d'autres se déversent sur le Bas-Languedoc où, « par échelle », ils s'emparent de bourgades et de places fortes et pillent les monastères du plat pays. Dès lors, leur style de guerre est au point; pseudo-remèdes, parades illusoires, on s'écartera peu de ce modèle.

* * *

Si les auteurs se plaisent à évoquer avec une particulière prolixité les ravages exercés par les Compagnies, ils en restent le plus souvent au stade qualitatif, et on connaît mal, en fin de compte, l'étendue exacte des ruines qu'elles provoquèrent, la géographie de leurs dévastations. Il est vrai que, pour bien des régions de la France, les sources qui subsistent ne permettent pas une approche précise mais, dans quelques cas au moins, il n'est pas impossible, grâce à l'étude minutieuse des documents financiers, d'aboutir à certaines appréciations chiffrées, à une cartographie relativement détaillée: en Provence, en Dauphiné, dans le duché et le comté de Bourgogne, dans le duché de Bar¹. Il serait éclairant, en particulier, de calculer la diminution des revenus domaniaux entraînée par le passage d'une Compagnie et de connaître le laps de temps nécessaire pour que le niveau primitif soit retrouvé.

* * *

L'étude sociale des Compagnies est rendue difficile par le fait que la documentation ne fournit le plus souvent que les noms de leurs chefs, ou, à la rigueur, ceux de leurs subordonnés immédiats. Pourtant, il ne serait pas impossible d'entreprendre le relevé systématique de tous ceux qui, à un titre quelconque, eurent partie liée avec elles: à cet égard, les registres pontificaux, les lettres de rémission aussi bien que les différentes sources judiciaires fourniraient une moisson assez ample. Par ailleurs, il existe un autre type d'archives, sur lequel je reviendrai au terme de

¹ Pour la Bourgogne et le Barrois, se reporter aux inventaires imprimés de la série B des archives départementales de la Meuse et de la Côte-d'Or, qui fournissent la liste des documents disponibles. Pour la Provence et le Dauphiné, consulter Bautier (R.-H.) et Sornay (J.), *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Age, Provence Comtat Venaissin, Dauphiné, États de la maison de Savoie*, vol. I, *Archives des principautés territoriales et archives seigneuriales*, Paris, 1968.

cet exposé: les montres et revues de gens de guerre effectuées par l'administration militaire française.

A s'en tenir aux seuls capitaines de Compagnies dont on trouve mention pour la période 1360-1370 — plus d'une centaine au total — quelques constatations s'imposent:

1) Parmi ceux qui apparaissent à la tête de Compagnies dès 1361-1362, plusieurs manifestent encore leurs activités en 1369: tels messire Robert Briquet, Munde Bataillier, le Petit Meschin, Bertucat d'Albret, Naudon de Bageran, les bours de Breteuil et de Lesparre¹. Mais ce n'est là qu'une minorité: de multiples raisons entraînent un renouvellement dans l'ensemble assez rapide, des carrières assez brèves et mouvementées.

2) On a trop souvent insisté sur le caractère cosmopolite des Compagnies, dont les capitaines seraient venus de tous les horizons géographiques². En fait, une bonne moitié d'entre eux était originaire de la langue d'oc et, parmi les autres, outre quelques Allemands, ce sont les Anglais et les Bretons qui dominent. C'est dire que quantité de provinces françaises sont pratiquement absentes, du moins au niveau des meneurs: le Poitou, le Berri, la Champagne, la Normandie, la Picardie, l'Ile-de-France, et combien d'autres.

3) Les liens familiaux jouent un rôle indéniable, ainsi que le montrent les parentés existant entre plusieurs de ces capitaines: le bour de

¹ Ne prenons ici qu'un seul exemple, celui de Munde Bataillier: selon Froissart, il participa à la prise de Pont-Saint-Esprit, le 28 décembre 1360 (*Chron.*, éd. Luce, t. VI, p. 266); présent à la bataille de Brignais, le 6 avril 1362 (*ibid.*, p. 262) après avoir servi l'année précédente en Lombardie sous le marquis de Montferrat (Froissart, *Chron.*, éd. Kervyn, t. XI, p. 111). Sous Arnaud de Cervole, il est au service de Henri de Joinville, comte de Vaudémont, dans sa guerre contre le duché de Bar en 1363 (A. D. Meuse, B 1419, fo 22^{vo}; H. Lepage, « Episodes de l'histoire des routiers en Lorraine », *Journal de la Société d'archéologie et du comité du Musée Lorrain*, 15^e année, septembre et octobre 1866, p. 161-186); en juin 1364, avec d'autres capitaines, il occupe Chaumes et Darcey, en Bourgogne (Guigue, *op. cit.*, p. 98). Il ravage le Rethélois en 1365 (Froissart, *Chron.*, éd. Kervyn, t. XX, p. 265), puis passe en Espagne avec du Guesclin (*ibid.*, t. VII, p. 85 et 88). Il suit un temps la cause française (Froissart, *Chron.*, éd. Luce, t. VI, p. xciv) puis, sans doute, l'abandonne: en 1368, « fut decapitez a Paris Munde le Batillier, capitain de compaignes, pour ses demerites » (A. Molinier, « Fragments inédits de la chronique de Jean de Noyal, abbé de Saint-Vincent de Laon (XIV^e siècle) », *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1883, p. 266). Froissart, sans doute à tort, le qualifie de Breton (*Chron.*, éd. Kervyn, t. VII, p. 88).

² Cf. Luce, *op. cit.*, p. 327.

Badefol, Seguin et Tonnet de Badefol; Bertucat et Bérart d'Albret; le bour de Campagne et le bour Anglais; Hortingo et Bernard de la Salle; Jacques et Thibaud de Chauffour; Jean et Alain de Saint-Pol; parfois, une fraternité ou un compagnonnage d'armes prend la place de la parenté selon le sang: ainsi Louis Roubaud et le Limousin. Il est vrai que l'existence de ces solidarités lignagnères ou géographiques n'est pas propre aux Compagnies et qu'on la retrouve, par exemple, chez les chefs de l'armée française sous Charles V. D'autres traits, en revanche, sont plus originaux: l'existence d'un groupe assez fourni de bâtards: une douzaine de noms au minimum, la plupart d'entre eux qualifiés de bours — le mot vient du latin *burdum*, mulet — terme par lequel on désignait fréquemment les bâtards en langue d'oc; la présence de plusieurs *surnoms* d'origine géographique — Folequin l'Allemand, Ourri l'Allemand, Perin de Savoie, Gautier l'Escot, Hagre l'Escot; le fait que plusieurs capitaines ne nous sont connus que par un seul nom, ou par un pseudonyme, comme s'il était impossible et inutile de les rattacher à un *lignage*: Rocamadour, Lamit, Maletterre, Guillampot, Sobrossa, le Limousin, Espiote, le Maître des vaisseaux. Une semblable onomastique ne se retrouve ni chez les capitaines de l'armée de Charles V, du moins pour la langue d'oïl, ni chez les responsables des corps expéditionnaires anglais sur le continent. Trois au moins des chefs de Compagnies — Frank Hennekin, le Limousin et le Petit Meschin — étaient à l'origine de simples valets de guerre, des « garçons », des serviteurs de familles nobles¹. Toutefois les nobles appartenant à des familles chevaleresques ou bien chevaliers eux-mêmes sont assez nombreux. L'un d'eux, Guardia Raimond, sire d'Aubeterre, chevalier, est qualifié de *magnus capitaneus, probus et audax... inter homines exercitium armorum frequentantes*². D'Arnaud de Cervole, seigneur de Châteauneuf et de Châteauvillain, Froissart dit

¹ Sur la parenté du bour Anglais et d'Ernaulton, bour de Campagne (qu'il faut sans doute identifier avec le bour de Caupene, ou de Canpene: Froissart, *Chron.*, éd. Luce, t. VI, p. LXXXIV), voir Froissart, *Chron.*, éd. Kervyn, t. XI, p. 129.

Sur le compagnonnage d'armes de Louis Roubaud et du Limousin, Froissart, éd. Kervyn, t. XI, p. 123-128. Origine sociale du Petit Meschin: Froissart, *Chron.*, éd. Luce, t. VI, p. XXI; de Frank Hennequin, *ibid.*; du Limousin: Froissart, *Chron.*, éd. Kervyn, t. XI, p. 125.

² Molinier, *Arnoul d'Audrehem*, p. 325: il est vrai qu'il s'agit d'un argument d'avocat. Cet avocat niait qu'il ait jamais fait partie des Compagnies: « Onques ne tint compaignie » (p. 323). L'avocat de la partie adverse, en l'occurrence Olivier du Guesclin, dont le passé était loin d'être sans tache, soutenait le contraire.

qu'il était « grans capitaine », « moult hardi chevalier »; voici encore Bertucat d'Albret, sans doute bâtard de cette grande famille du Sud-Ouest, « grans capitaines de gens d'armes et de routes »¹; Jean Aymery, chevalier, « nostre souverain capitaine », au dire du Bascot de Mauléon, « le plus grand capitaine que nous eussions »²; Seguin de Badefol, chevalier, « apperte armure de fier et grans chiés de compaignes », « grans mestres et souverains entre les compaignes »³, Garciot du Castel, « ung moult sage homme et vaillant chevalier... et bon François »⁴.

Ainsi, les hommes de meilleure naissance furent en même temps souvent ceux qui exercèrent l'autorité la plus grande dans les Compagnies; le soin des négociations avec les autorités établies leur était confié de préférence; ce sont leurs sceaux qu'on trouve au bas des actes où, en échange de telle somme d'argent, ils s'engageaient à quitter le pays et à ne plus piller. Ce sont eux qui réussirent le mieux à faire oublier cette phase contestable de leur existence et à réussir ensuite, dans la légalité retrouvée, d'assez longues et fructueuses carrières.

C'est dire que les Compagnies ne cherchèrent pas délibérément à s'opposer aux hiérarchies traditionnelles, à la stratification sociale communément admise. Elles acceptèrent les normes sociales de leur époque. Il est vrai qu'Innocent VI affirme reprendre leur propre expression lorsqu'il les dépeint comme les « ennemis de la Chrétienté »⁵; il est vrai aussi qu'un de leurs capitaines se vantait d'être « amis a Dieu et ennemis a tout le monde »⁶; il est vrai encore que les condamnations portées à l'encontre des « Compagnons » par Urbain V, les excommuniant, soumettant leurs terres à l'interdit, les dépouillant de toute dignité et honneur séculiers, y compris l'ordre de chevalerie, les privant de toute sépulture ecclésiastique, réputant infâmes leurs descendants jusqu'à la troisième génération, n'eurent que des effets bien limités⁷. Mais, ce même Pape se hâte

¹ Froissart, *Chron.*, éd. Kervyn, t. XX, p. 528 et 19.

² *Ibid.*, t. XI, p. 112.

³ *Ibid.*, t. XX, p. 232.

⁴ Froissart, *Chron.*, éd. Buchon, t. II, p. 383. En 1367, on voit Jean Chandos faire chevaliers plusieurs capitaines de Compagnies, dont Gaillard de la Motte et Robert Briquet (Froissart, *Chron.*, éd. Luce, t. VII, p. 19).

⁵ *Ut verbis ipsorum utamur, contra universam christianitatem nequiter comminando (Epistola XIII ad cives Ebredunenses, ut arma assumant adversus iniquas societates malignantium*, dans Martène et Durand, *op. cit.*, t. II, col. 852-854).

⁶ Froissart, *Chron.*, éd. Luce, t. VI, p. 266.

⁷ Sur ces mesures, Denifle, *op. cit.*, p. 443-451 et 498-508. On notera que déjà à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e la Papauté avait sévi contre les routiers.

d'accepter, d'encourager, de favoriser leur participation à une éventuelle Croisade; eux-mêmes souhaitent obtenir la levée de toutes les censures ecclésiastiques; il n'y a pas trace chez eux de nihilisme, ils ne contestent pas cette société qui les exclut avec tant d'apparente détermination; à lire les récits du Bascot de Mauléon, il apparaît que le romantisme des hors-la-loi n'est guère leur fait; mais plutôt, comme en témoignent l'*Histoire de Bertrand du Guesclin* du trouvère Cuvelier, la *Geste des Bretons en Italie* de Guillaume de la Penne, un conformisme idéologique remarquable, un attachement déconcertant et dérisoire aux mythes chevaleresques les plus stéréotypés.

Et pourtant, le sort des Compagnies fut loin d'être enviable; après quelques années où elles purent presque impunément exercer leurs méfaits, les pouvoirs se ressaisirent et frappèrent sans hésiter. Dans le duché de Bourgogne, à partir de 1364-1365, les exécutions de « compagnons » s'élèvent à plusieurs centaines¹. On peut relever les noms d'au moins une trentaine de chefs qui périrent de mort violente. « Je en sçay petit, excepté moy, que tous n'aient esté occis sur les champs », constate le Bascot de Mauléon². Certains moururent au combat; un au moins fut assassiné par l'un de ses compagnons, un autre empoisonné; nombre d'entre eux, faits prisonniers, furent noyés, décapités, écartelés pour leurs « démérites »³.

¹ La répression paraît être dirigée par le bailli de Dijon, Hugues Aubriot. Pillards et routiers sont « condempnez... a morir, c'est assavoir les uns a pendre, les autres a trayner et pendre, les autres a noier et les autres a coper les testes » (Chérest, *op. cit.*, p. 292; voir aussi A.D. Côte-d'Or, B 1417, fos 52^{vo} à 55^{vo}). (Cf. Froissart, *Chron.*, éd. Kervyn, t. VII, p. 4.

² Froissart, *Chron.*, éd. Kervyn, t. XI, p. 119.

³ Morts à la guerre ou blessés mortellement au combat:

— messire Robert Briquet (Froissart, *Chron.*, éd. Kervyn, t. XI, p. 119): 1368.
— Jean Jouel, mort sans doute à Cocherel, le 16 mai 1364 (*ibid.*, t. XXII, p. 7).
— Jean Creswey (*ibid.*, t. XI, p. 119 et t. XXV, p. 69): à la bataille de Chizé, le 21 mars 1373.

— Richard Gilles (*ibid.*, t. XI, p. 119): à la prise de Sainte-Sévère, en 1372.
— messire Jacques Planchin, mort à Cocherel, le 16 mai 1364 (*ibid.*, t. XI, p. 113).

— Bernardon de la Salle, tué en Italie en 1391 (Religieux de Saint-Denis, t. I, p. 713).

— Jean Aymery, blessé mortellement à la prise de La Charité-sur-Loire (Froissart, *Chron.*, éd. Kervyn, t. XI, p. 118).

— Tonnet de Badefol (Froissart, *Chron.*, éd. Luce, t. VII, p. 409): 1369.

Arnaud de Cervole fut assassiné par un homme d'armes de sa compagnie le 25 mai 1366 (Chérest, *op. cit.*, p. 350), entre Lyon et Mâcon.

* * *

Ces mêmes pouvoirs établis ne se firent pas faute, pour autant, d'utiliser ces réprouvés dont Froissart souligne à plusieurs reprises les qualités militaires. « Si estoient ces Compaignes si fort, que on ne les enduroit a combattre; car c'estoient gens de petite valleur mais dur et bon combatant estoient, et ne desiroient ces gens riens que le bataille pour yaulx aventurer », ou encore: « Ces Compaignes estoient et sont gens durement fait et usé d'armes ». L'exemple du roi de France, entre 1367 et 1369, permettra de voir les formes que revêtait cette coopération ¹.

Après la bataille de Najera du 3 avril 1367, le prince de Galles, victorieux, quitta la Castille et regagna Bordeaux dans les premiers jours de septembre. En même temps, les Compaignes qu'il avait prises naguère

Seguin de Badefol fut empoisonné par Charles, roi de Navarre, en décembre 1365 (E. Labrousse. *Le livre de vie. Les seigneurs et les capitaines du Périgord blanc au XIV^e siècle*, Bordeaux, 1891, p. 67-84).

Exécutés:

- Jehannot le Nègre, Espiote, le bour de Breteuil, en 1369 (Froissart, *Chron.*, éd. Kervyn, t. VII, p. 422).
- Guillampot, en Bourgogne, 1364 (Chérest, *op. cit.*, p. 291).
- Gilles Trousevaiche, en Bourgogne, octobre 1364 (*ibid.*, p. 286).

Noyés:

- Morville et Vuillesoton, en 1365, Basse-Normandie (*Chron. norm.*, p. 166-167).
- Le Petit Meschin et Perrot de Savoie, à Toulouse, le 11 mai 1369 (Froissart, *Chron.*, éd. Luce, t. VI, p. XXI).

Décapités et, parfois, écartelés:

- Guiot du Pin, à Châlon-sur-Saône, en octobre 1364 (Chérest, *op. cit.*, p. 285).
- Jean de Chauffour, à Langres, en 1364 (Froissart, *Chron.*, éd. Luce, t. VI, p. XXI); à la même époque et dans la même région, sans doute aussi Thibaud de Chauffour, son frère (*ibid.*, éd. Kervyn, t. VII, p. 4).
- Sylvestre Bude, à Mâcon, en 1380 (L. Mirot, « Sylvestre Budes et les Bretons en Italie (1372-1380) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIX, 1898).
- Munde Bataillier: *supra*, p. 380, n. 1.
- Louis Roubaud, décapité et écartelé sur ordre du seigneur de la Voulte, en Vivarais, à Villeneuve-lès-Avignon, en mai 1365 (*Petit Thalamus*, p. 368).
- Bouzomet de Pau, Noli Pavalhon et Amanieu d'Ortigue, décapités et écartelés à Toulouse, sur ordre du duc d'Anjou, le 11 mai 1369 (*ibid.*, p. 384).
- Cressonvale, sans doute en 1364 (*Chron. norm.*, p. 167).
- Le bour Camus, en 1369, à Paris (Molinier, « Chron. de Jean de Noyal », p. 267).
- Robin Quin (Robert Ceni), en 1368 (Froissart, *Chron.*, éd. Luce, t. VI, p. LXI).

¹ Froissart, *Chron.*, éd. Luce, t. VII, p. 39 et 304.

à son service se retrouvèrent sans emploi. Pour faire obstacle à leur éventuel retour en France, pour les contrôler et les contenir, Charles V se décida à prendre à son service une partie d'entre elles. Pour cela, son cousin, Jean d'Armagnac, qu'il faut sans doute identifier avec le fils du comte Jean I^{er} d'Armagnac, alors régnant, lui servit d'intermédiaire. Jean d'Armagnac se rendit d'abord à Sens en juillet 1367 puis il fut convoqué à Paris où il demeura jusqu'au 13 août. Dès le 10, il envoya en Espagne un de ses écuyers, Quarelles, pour prendre contact avec les Compagnies; Jean d'Armagnac regagna ensuite le Midi, c'est là que Quarelles, par un message en date du 10 septembre, l'avertit que les Compagnies avaient franchi le col de Roncevaux; un mois après, Jean d'Armagnac quitta ses domaines pour se rendre à Paris, où son séjour se prolongea jusqu'au 9 novembre. Dans l'intervalle, Quarelles fut renvoyé auprès des capitaines des Compagnies; on parvint à un accord: par un acte du 26 octobre, Charles V précisa que les Compagnons qu'ils prendraient à son service seraient relevés des sentences d'excommunication fulminées contre eux par le Pape; le même jour il manda à ses officiers de leur fournir des vivres au prix du marché; le 28 octobre il retint à son service Jean d'Armagnac avec 1000 glaives, à raison de 2 combattants par glaive. Sur ce total, 900 devaient provenir « des Compagnies de Gascons ». Les capitaines de ces Compagnies devaient jurer à Jean d'Armagnac de servir loyalement contre tout ennemi, « sans excepter compaignes ou compaignons d'armes ». Il s'agissait par là de briser cette solidarité des Compagnies qui était un élément décisif de leur puissance. Leur engagement était prévu pour trois mois à partir du jour de leur montre; celle-ci serait faite par Jean d'Armagnac, éventuellement assisté d'officiers royaux. Les capitaines devaient présenter leurs hommes, « chascun en sa rote ». De plus, Jean d'Armagnac lèverait 100 glaives originaires de son propre pays. Pour le tout, il recevrait 16000 francs d'or au début du premier mois de service, 12000 au début du deuxième, 12000 au début du troisième, encore 12000 un mois après la fin de leur engagement. Jean d'Armagnac s'efforceraient enfin de persuader les capitaines de demeurer ultérieurement au service du roi, pour 12000 francs par mois, si celui-ci le désirait; si au contraire, Charles V n'avait plus besoin d'eux, il s'engageait à leur faire quitter le royaume sans dommage ¹.

¹ A. D. Côte-d'Or, B 11733. La Chauvelays (J. de) et le comte de Coligny, *Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, Paris, 1880, p. 42-45.

L'intérêt de cet accord est multiple. Il montre d'abord les liens qui existaient dès cette époque, plusieurs mois avant le fameux appel de 1368, entre les maisons de France et d'Armagnac; Charles V n'hésitait pas à utiliser des troupes recrutées dans les terres du comte d'Armagnac, situées elles-mêmes dans la principauté d'Aquitaine. On aperçoit ensuite la méfiance manifestée par le pouvoir monarchique à l'égard d'éléments dangereux, difficilement contrôlables. De plus, Charles V prend à son service non pas seulement les combattants individuels, mais leurs chefs, chaque route conservant sa cohésion. Le tarif des gages est identique à celui offert aux soudoyers ordinaires du roi de France, et ne s'écarte guère du tarif en usage chez les soudoyers du roi d'Angleterre. En revanche, alors qu'habituellement, le roi de France retenait ses hommes pour un seul mois, au bout duquel il pouvait, à son gré, soit les garder, soit les casser, ici la durée minimale du service est fixée à trois mois, chaque versement étant remis globalement au responsable suprême, Jean d'Armagnac, qui se charge ensuite de la redistribution. De semblables conditions se rapprochent des accords passés en 1379 entre les rois de France et de Castille, en 1357 entre le comte d'Armagnac et le roi de Sicile, ou même, au moins par le laps de temps envisagé, des ententes de guerre anglaise¹.

Vers la fin d'octobre 1367, tout semblait définitivement réglé; le 14 novembre, le plus important des capitaines de Compagnies, Bérart d'Albret, se rendit auprès de Jean d'Armagnac pour fixer les jour et lieu de la montre générale; on s'accorda au 30 novembre; en attendant, Bérart d'Albret fut retenu et payé pour un mois avec cent hommes d'armes. Puis, à la dernière minute, tout fut décommandé; pour des raisons inconnues, Charles V renonça au service des Compagnies. Seuls les cent hommes d'armes que Jean d'Armagnac avait convoqués par un mandement du 25 octobre furent réunis et payés du 18 novembre 1367 au 31 janvier 1368.

Ce n'était que partie remise. Lors du siège de Tarascon mené au nom du duc d'Anjou du 4 mars au 22 mai 1368, du Guesclin avait sous ses ordres plusieurs Compagnies et chefs de Compagnies, dont

¹ Accord de 1379: Hay du Châtelet (P.), *Histoire de Bertrand du Guesclin, connestable de France*, Paris, 1666, p. 403-405. Le même acte est reproduit dans Terrier de Loray (H.-Ph.-A.), *Jean de Vienne, amiral de France (1341-1396)*, Paris, 1877, p.j. 67, p. LIII-LVII. Accord de 1357: *Revue des sociétés savantes*, 6^e série, t. V, 1877, p. 208-210.

Noli Pavallhon, le Petit Meschin, Bouzomet de Pau et Perrin de Savoie ¹.

A la fin de 1368 et dans les premiers mois de l'année 1369 le même duc d'Anjou, agissant comme lieutenant du roi « es parties de la langue d'oc », retint à son service pour les « presentes guerres de Gascoigne », des grands seigneurs méridionaux, tels que le comte de Comminges, Jean d'Armagnac, le comte de l'Île-Jourdain et le vicomte de Villemur; d'autres nobles chargés de défendre leurs propres terres: Bertrand de Durfort, Pierre de Gaillart, seigneur d'Espieux, Bernard de Cunhac, Hue de Rochefort, le sénéchal de Toulouse Pierre-Raymond de Rabastens; mais aussi des chefs de Compagnies: Bouzomet de Pau, Noli Pavallhon, le Breton Yvon de la Roche, dit Duant, l'Italien Benedetto de Chipperel, Bertucat d'Albret, le Petit Meschin, le bour de Breteuil, Amanieu d'Ortigue, Perrot de Savoie, Jacques de Bray. Il octroya à Antoine, bâtard de Terride, la permission de prélever 50 hommes d'armes des Compagnies qui formeraient sous ses ordres une nouvelle unité. Tous ces éléments furent reçus en montre et les documents qui subsistent ont l'intérêt de fournir la liste des simples compagnons ainsi qu'une description et une estimation du prix de leurs montures ².

Prenons les montres de quatre chefs de Compagnies: Bouzomet de Pau, Noli Pavallhon, Yvon de la Roche et Benedetto de Chipperel; parmi ces 287 hommes d'armes et 20 archers à cheval, aucun chevalier, 11 bâtards et bours; pas d'unité géographique absolue dans le recrutement: certes sous Yvon de la Roche les Bretons paraissent nombreux tout comme les Méridionaux sous le Gascon Bouzomet de Pau; mais, dans la « compagnie et sequelle » de ce dernier on trouve aussi *Janequin Lalement, Andrevet Lalement, Perrin le Xantoingois, Antes Lalement, Anequin le Flament, Petiton le Normant*; de même, sous Benedetto de Chipperel, *Antoine de Savoie, Alfonso de Maïllorques, Bertrant le Normant, Perrin le Bourgoingnon, Perrot Despaigne, Jehan de Vaudemont, Guillemîn Dausseurre, Jehan de Heynault, Jehannin de Corbie, Jehan de Bar*. Enfin la comparaison entre la montre de Benedetto de Chipperel en date du 1^{er} juin 1369 et celle du même capitaine en date du 24 octobre indique une

¹ Sur cet épisode, Denifle, *op. cit.*, p. 509-518 et les documents reproduits p. 778-787, et Delachenal, *op. cit.*, t. III, p. 451-463. On notera que, peut-être par courtoisie, la chancellerie pontificale qualifie de *nobiles viri* Noli Pavallhon, le petit Meschin, Bouzomet de Pau et Perrin de Savoie (Denifle, *op. cit.*, p. 781).

² Froissart, *Chron.*, éd. Kervyn, t. VII, p. 325. B.N., n.a.fr. 8603, nos 49 à 53, 56-57, 60, 62-63, 67, 74; P.O. 93, dossier *Armagnac*, n° 35; P.O. 751, dossier *Chipperel*, n° 3. Voir aussi, *infra*, les pièces justificatives I à V.

grande instabilité du personnel: moins de la moitié des noms de la deuxième montre se trouve déjà dans la première; par ailleurs, très fréquemment, les hommes ont changé de cheval, ou, s'ils l'ont conservé, celui-ci n'est pas estimé au même prix.

Ces données valent surtout par comparaison; voici le cas des trois compagnies du vicomte de Villemur, du comte de l'Ile-Jourdain et de Jean d'Armagnac: en tout 352 hommes d'armes; ici, on relève 3 chevaliers bannerets, 22 chevaliers bacheliers, 15 bâtards et bours; les noms d'origine géographique, du type *Jean le Breton* et *Hanequin Laleman*, sont très rares. Il apparaît bien que les gens de guerre des Compagnies venaient de milieux sociaux plus médiocres et plus mêlés. Par contre leur organisation et leur équipement ne présentent aucune originalité. Ajoutons que le duc d'Anjou n'eut guère à se louer des Compagnies: plusieurs de leurs chefs, à l'instigation des Anglais, conspirèrent contre lui au printemps 1369; le complot fut découvert à temps et les coupables furent exécutés; certains capitaines repassèrent du côté d'Edouard III; cependant, d'autres continuèrent à servir Charles V, tels Bérart d'Albret, Yvon Duant, Garciot du Castel, Benedetto de Chipperel, Sylvestre Bude; Froissart les suit et les cite au moins jusqu'en 1375. A ces noms, on serait tenté de joindre ceux des compagnons de du Guesclin dont le comportement, à un moment ou l'autre de leur carrière, fut presque indiscernable de celui des Compagnies: mais la plupart d'entre eux, sans doute, auraient énergiquement refusé cette assimilation¹.

* * *

La comparaison entre les Compagnies de la période 1360-1370 et les Ecorcheurs qui parcoururent la France du Nord, du Centre et de l'Est entre 1435 et 1445 laisse apparaître un certain nombre d'analogies. Dans un cas comme dans l'autre, c'est le rétablissement de la paix qui

¹ Froissart, *Chron.*, t. VIII, éd. Luce, p. 214. En 1374, Garciot du Castel, Bérard d'Albret, Yvon Duant, Jacques de Bray, Sylvestre Bude servent toujours en Languedoc, sous le duc d'Anjou (Vic et Vaissete, *op. cit.*, t. X, col. 1503-1506). Benedetto de Chipperel apparaît jusqu'en 1381 au moins (F. Lehoux, *Jean de France, duc de Berri, sa vie, son action politique, 1340-1416*, t. II, Paris, 1966, p. 27 et n. 3 et p. 43, n. 3). Voir aussi Vic et Vaissete, *op. cit.*, t. X, n° 608, col. 1525-1527 et n° 630, col. 1596-1597. Les capitaines mentionnés dans un document du 18 juin 1382 apparaissent bien être des chefs de Compagnies au service de Charles VI et du duc de Berri (*ibid.*, n° 663, col. 1670-1671).

se trouve à l'origine du phénomène: Brétigny en 1360, Arras en 1435. Par une coïncidence curieuse, les Écorcheurs comme les Compagnies se manifestèrent d'abord en Champagne, pour se répandre ensuite dans des directions variées. Même bigarrure géographique, même médiocrité quant à l'origine sociale des gens de guerre. Mêmes tentatives de la part des gouvernants pour leur faire quitter le royaume en les mettant au service de leurs ambitions politiques. Présence identique, en plus des quelques milliers d'hommes de guerre proprement dits que les Écorcheurs et les Compagnies comptèrent au maximum de leur puissance, d'une horde de non-combattants¹.

Mais tout aussi éclairantes sont les dissemblances. Dégageons en quelques mots les principales d'entre elles. Les Écorcheurs ne furent pas rejetés hors de la loi civile et religieuse; nulle Croisade ne fut prêchée contre eux; nulle excommunication pontificale ne vint les frapper. Ils furent loin de bafouer les autorités établies au même degré que les Compagnons du XIV^e siècle. On ne trouve pas dans leur histoire un équivalent de la bataille de Brignais ou de l'occupation d'Anse, de Brioude et de La Charité-sur-Loire. C'est que les Écorcheurs étaient beaucoup plus proches de l'armée de Charles VII que les Compagnies ne le furent des armées de Charles V ou d'Édouard III. Avant 1435, plusieurs de leurs chefs étaient déjà les capitaines attitrés du roi de Bourges: nombre d'entre eux réussirent, après 1445, à réintégrer honorablement les cadres officiels de la monarchie. Aucune répression systématique ne s'exerça à leur encontre. Au total, la crise des Compagnies fut beaucoup plus grave, plus profonde; mais en même temps, Charles V comme Édouard III surent préserver de leur intrusion massive leurs forces militaires régulières, garder leur distance vis-à-vis d'éléments tantôt proscrits, tantôt tout juste tolérés; inversement, la place déterminante que les Écorcheurs occupèrent, du côté française, lors des dernières campagnes de la guerre

¹ Un mot ici sur la question des effectifs. On a vu qu'en 1367 900 lances ne constituaient qu'une partie des Compagnies existant alors. Quatre routes de «compagnons», en 1369, réunissent environ 300 combattants; or, c'était là seulement une fraction des Compagnies à la solde du duc d'Anjou, tandis que d'autres -- au moins la moitié -- étaient demeurées anglaises. Réunies, les Compagnies, vers 1367-1369, auraient pu fournir plus de 2.000 hommes d'armes, plus autant de combattants de second zone. Notons que Froissart, assez bien inspiré en l'occurrence, estime les Compagnies servant en Espagne sous Jean Chandos en 1367 à 1200 ou 1500 lances (*Chron.*, éd. Luce, t. VII, p. 39 et 262), et que, selon la *Chron. Jean II et Ch. V*, les Compagnies qui envahirent la France en 1368 «estoient plus de III^m combatans et de XX^m pillars et femmes».

de Cent ans montre un effondrement des structures aristocratiques qui, pour un temps, ne purent ou ne surent conserver leur rôle traditionnel dans l'encadrement des armées royales¹.

Philippe CONTAMINE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1369 (n.st.), 15 février - Buzet*.

Montre de Noli Pavallon, écuyer, et de 87 écuyers et 10 archers à cheval de sa compagnie servant en Gascogne sous le duc d'Anjou.

A. Original parchemin, Bibl. nat., nouv. acq. franç. 8603, n° 60.

La monstre Noli Papillon, escuier, et de III^{xx} et sept autres escuiers et X archers a cheval de sa compagnie et sequelle soubz le gouvernement de Mons. le duc d'Anjou ou pays de Gascoigne, receue a Buset le XV^e jour de fevrier l'an de grace mil CCCLXVIII.

Le dit escuier, cheval gris blanc, jambes noires, C 1.

Bertran Rigouille, cheval tout noir, pié senestre derriere blanc, III^{xx} 1.

Ylleret de Saint Romain, cheval blanc moucheté, III^{xx} 1.

Pierre Geraut, cheval bay cler, musel blanc, XL 1.

Jehan Franche Lance, cheval tout blanc fendu, XL 1.

Le bastart de Caves, cheval tout noir estoilé au front, L 1.

Philippot le Clerc, cheval gris blanc pommelé laboré devant, XXX 1.

Bertran des Forges, cheval bay obscur estoilé au front, XXV 1.

Migon du Bosquet, cheval bay cler, musel et jambes blancs, XXX 1.

Jehan de Lande, cheval tout blanc fendu, XXX 1.

Perrot Poitevin, cheval fauve, crine, queue, jambes noires, XL 1.

Jehan le Borgne, cheval tout noir, musel blanc, XXV 1.

Maynart Boniere, cheval tout blanc, laboré derriere, XXX 1.

Jehan de Villaine Court, cheval bay obscur estoilé au front, XXV 1.

Jehan Bastonnier, cheval rouan, teste noire, XL 1.

Perrotin Bernart, cheval fauve, crine, queue, jambes noires, XXX 1.

Pierre Crestien, cheval tout noir, visage blanc, XXX 1.

¹ Cf. Contamine (Ph.), *Guerre, Etat et société à la fin du Moyen Age. Etudes sur les armées des rois de France, 1337-1494*, Paris et La Haye, 1972, p. 253-273.

* Haute-Garonne, arr. Toulouse, cant. Montastruc-la-Conseillère.

- Jehan de la Barre, cheval gris noir, crine, queue, jambes noires, XL 1.
 Guillonnet du Soullier, cheval bay obscur marqué cuyse senestre, XXX 1.
 Jehan de l'Ospital, cheval gris pommelé, jambes noires, XL 1.
 Pierre de Bordeaux, cheval tout blanc fendu, XXX 1.
 Pierre du Puy, cheval tout noir sens signal, XL 1.
 Pierre du Prat, cheval fauve, crine, queue, jambes noires, XXV 1.
 Guillaume Gayssie de Vignoulles, cheval bay obscur estoillé au front, XXX 1.
 Jehannot le Xantongier, cheval tout noir laboré devant, XL 1.
 Arnault Raymont de Segallace, cheval tout blanc fendu, XXXV 1.
 Bascon Poilfort, cheval fauve, jambes noire, XXV 1.
 Estienne de la abbaye Saint Laurens, cheval gris noir, crine, queue, jambes noires, XXX 1.
 Mauservent, cheval gris rouan, crine, queue, jambes noires, laboré devant, XXXV 1.
 Guillemot Gachet, cheval tout noir moucheté, laboré derriere, XL 1.
 Jehan du Maset, cheval tout blanc, laboré du tout, XXX 1.
 Jehan Maleteste, cheval gris rouan, teste noire, XXXV 1.
 Laurens de la Borne, cheval gris rouan, crine, queue, jambes noires, XXX 1.
 Jehannot d'Engoulesme le jousne, cheval tout blanc, laboré des jambes derriere, XXX 1.
 Rousteign de Villeneuve, cheval brun bay, crine, queue, jambes noires, L 1.
 Pierre Barbe, cheval fauve, queue, crine, jambes noires, XXV 1.
 Mondon Geraut, cheval bay obscur estoilé au front, XXX 1.
 Sauvaige de Vuyssel, cheval tout noir sens signal, XL 1.
 Jehan d'Angoulesme le vieux, cheval tout blanc laboré du tout, XXX 1.
 Perrot d'Yserbas, cheval bay cler, crine, queue, jambes noires, L 1.
 Perin Feragut, cheval fauve cenreux, crine, queue, jambes noires, XL 1.
 Tauton Roquepin, cheval blanc pommelé, XXX 1.
 Estienne du Maset, cheval tout noir, musel blanc, XXX 1.
 Raymon d'Orte, cheval fauve, crine, queue, jambes noires, L 1.
 Pierre Andrieu, cheval blanc noir colleur de pye, XXX 1.
 Jehan de Nancin, cheval gris noir, musel blanc, XXX 1.
 Pierre de les Ariones, cheval tout fauve laboré du tout, XL 1.
 Gillet de la Roche, cheval rouan estoilé au front, XXX 1.
 Naudin du Bruillas, cheval fauve, crine, queue, jambes noires, XXV 1.
 Antin du Liege, cheval gris pommelé, XXX 1.
 Peyruçon de Tartas, cheval tout blanc fendu, XL 1.
 Jehanin le Clerc, cheval bay obscur, estoilé au front, L 1.
 Yzarn de Montautier, cheval rouan, teste noire, XL 1.
 Guillemin Robinet, cheval fauve, les jambes noires, XXX 1.
 Geraut Prevost, cheval tout blanc laboré de la jambe derriere destre, XXX 1.
 Marot de la Boterie, cheval tout noir, les piés derriere blancs, XXV 1.
 Guillon qui jogue, cheval tout blanc fendu, XXV 1.
 Jehan des Plans, cheval bay cler, musel et jambes blanches, XXX 1.
 François Daniel, cheval bay obscur estoilé au front, XXXV 1.
 Nicoullas du Tillet, cheval gris pommelé, XL 1.
 Monnet de Ricault, cheval bay cler, crine, queue, jambes noires, XXV 1.

Laurens de Gaillac, cheval tout noir sens signal, XL 1.
 Le bort Volant, cheval tout blanc laboré de la jambe destre devant, XL 1.
 Bertran de Castillon, cheval rouan, teste noire, XXV 1.
 Hanequin de la Rose, cheval fauve, crine, queue, jambes noires, XXXV 1.
 Guillaume de Quinson, cheval bay cler, musel et jambes blanches, XXX 1.
 Le bort Negre, cheval tout noir moucheté blanc en l'espaule destre, L 1.
 Noaillac, cheval noir blanc colleur de pye, XL 1.
 Guillaume Olevier, cheval brun bay fendu, XL 1.
 Jehannot Brusson, cheval bay obscur, marqué cuysses senestre, XXX 1.
 Rigon Bondil, cheval gris noir, crine, queue, jambes noires, XL 1.
 Perrot le Lymousin, cheval fauve, laboré du tout, XXV 1.
 Heliot Aïex, cheval tout noir, musel blanc, XXXV 1.
 Pierre Vallon, cheval tout blanc laboré derriere, XXV 1.
 Denisot le Breton, cheval tout noir sens signal, XXX 1.
 Perrot de la Riviere, cheval fauve, crine, queue, jambes noires, XL 1.
 Guillaume de Monchaup, cheval bay cler, musel blanc, XXV 1.
 Le bastart de Goullart, cheval gris blanc pommelé, XL 1.
 Guillaume de Lesparre, cheval tout blanc laboré de III jambes, XXX 1.
 Guiot Maynard, cheval bay obscur estoilé au front, XXV 1.
 Pericot Herault, cheval bay cler, musel blanc, XXX 1.
 Pietre Jorge, cheval tout (cheval tout) blanc laboré du tout, XXX 1.
 Roubin de la Moute, cheval (cheval) bay cler, crine, queue, jambes noires, L 1.
 Bernardon de Seysses, cheval tout blanc laboré devant, XL 1.
 Gieffroy Adam, cheval tout fauve, crine, queue, jambes noires, LX 1.
 Robert du Pin, cheval bay cler, musel blanc, L 1.
 Jehan le Breton, cheval tout noir, musel blanc, XL 1.
 La trompette, cheval tout noir sens signal laboré du tout, XXV 1.

Archers a cheval.

Jehanin de Rouan	Simonnet Mareschal	Perrinet de Chartres
Jehan Pirel	Perrot Besian	Colin Dyvon
Denisot Blondel	Guillaume Rayne	Richardin Pain
		Perrinet Bonnomeau

Mondinet.

II

1369 (n.st.), 4 mars. — Toulouse.

Mandement de Louis, duc d'Anjou, à Étienne de Montméjan, trésorier des guerres, par lequel il l'avertit qu'il retient à son service Antoine, bâtard de Terride, avec 50 hommes d'armes devant être prélevés parmi les Compagnies.

A. Original parchemin, Bibl. nat., P.O. 2809, dossier *Terride*, n° 13.

Loys, filz de Roy de France, frere de Monseigneur le Roy et son lieutenant es parties de la langue d'oc, duc d'Anjou et conte du Maine, a nostre amé Estienne de Montmejan, tresorier general des guerres de Monseigneur et

de nous es dictes parties, salut. Nous avons au jour duy retenu et par ces presentes retenons Antoine, bastart de Tarride, escuier, lui cinquante hommes d'armes de ceulz qu'il pourra traire des Compaignes, par ainsi qu'il a juré qu'il vous dira de quelle Compaignie il les aura euz afin de rabatre les gaiges des diz L hommes d'armes au capitaine soubz qui il souloient estre, pour servir Monseigneur et nous en ces presentes guerres tant comme il plaira a Monseigneur et a nous, aux gaiges de Monseigneur ordenés, c'est assavoir quinze frans pour mois pour chascun homme d'armes. Si vous mandons et comandons que au dit bastart vous faciez prest et paiement pour lui et ses dictes gens d'armes selon sa monstre, de laquelle il vous apperra et par raportant ces presentes, la diete monstre et lettre de quittance du dit bastart, tout ce que ainsi païé lui aurez sera alloué en voz comptes et rabatu de vostre recepte par noz amez les gens des comptes de Monseigneur a Paris sanz contredit. Donné a Thoulouse le III^e jour de mars l'an mil CCCLX et huit.

Par Monseigneur le duc.
Tourneur.

III

1369 (n.st.), 8 mars. — Gaillac *.

Montre de Bouzomet de Pau, écuyer, et de 59 écuyers de sa compaignie servant en Gascogne sous le duc d'Anjou.

A. Original parchemin, Bibl. nat., nouv. acq. franç. 8603, n° 63.

La monstre Bouzomet de Pau, escuier, et de LIX autres escuiers de sa compaignie et sequelle soubz le gouvernement de Mons. le duc d'Anjou ou païs de Guascoigne, receue a Gaillac en Aubigoys le VIII^e jour de marz l'an de grace mil CCCLXVIII.

Ledit Bauzomet, cheval blanc pommelé, crine, queue, jambes noires, IIII^{xx} 1.
Bertronnet de Marsan, cheval tout blanc laboré du tout, LX 1.
Le Clerc d'Orthe, cheval fauve cenreux, vete noire sur le dolz, XLV 1.
Jacquemin de Florence, cheval tout noir sanz signal, L 1.
L'abbat de Pommieres, cheval bay obscur fendu, LX 1.
Pierre d'Iritier, cheval bay cler musel blanc, XLV 1.
Amainiat de Ganth, cheval brun bay, LX 1.
Gansot le Bigourdan, cheval blanc, nairines fendues, L 1.
Pierre Legier, cheval fauve, crine, queue, jambes noires, XL 1.
Augier de Paul, cheval tout noir laboré devant, LX 1.
Mentillon, cheval tout blanc laboré devant, L 1.
Le bastart de Mente, cheval rouan, crine, queue, jambes noires, LX 1.
Mimolet d'Esterac, cheval tout noir, musel blanc, XL 1.
Le Negre de Lescar, cheval fauve, les jambes noires, L 1.

* Tarn, ch. l. arr.

- Janequin Lalement, cheval tout blanc fendu, XL 1.
 Anequin le Mareschaut, cheval tout noir estoillé ou front, L 1.
 Cap Denier, cheval gris noir, XL 1.
 Traversier, cheval blanc noir couleur de pie, L 1.
 Gaillart de Lespelz, cheval chastaing laboré devant, L 1.
 Fourtanier de la Fitte, cheval tout noir sanz signal, XL 1.
 Berdolon Lespelz, cheval brun bay, LX 1.
 Arnaut Chaut, cheval tout blanc pommelé, XXX 1.
 Chappon de Roe, cheval gris blanc, le pié destre derriere noir, L 1.
 Guillardet Didron, cheval bay cler, les piés derriere blancs, XL 1.
 Jehannet de Lobier, cheval bay cler, crine, queue, jambes noires, XXX 1.
 Pierre de Taurigant, cheval fauve laboré des jambes devant, XL 1.
 Jehannot de Vic, cheval bay cler, jambes noires, XXX 1.
 Le bastart de Saint Poul, cheval bay cler, musel blanc, L 1.
 Andrevet Lalement, cheval gris pommelé, XL 1.
 Gaissie Arnaut le petit, cheval rouan, teste noire, L 1.
 La Guogure d'Espiute, cheval bay marché cuisse destre, LX 1.
 Naudonet de Heynaut, cheval tout blanc fendu, XXXV 1.
 Thomas de Combe Rogier, cheval fauvel, crine, queue, jambes noires, XXX 1.
 Jehan Daniel, cheval gris pommelé, XL 1.
 Guillaume Arnaut de la Salle, cheval bay obscur estoillé ou front, XL 1.
 Galloys le Norment, cheval tout noir laboré derriere, XXX 1.
 Menaut de Rolle, cheval blanc noir colleur de pie, XL 1.
 Berdolot de Chastillon, cheval tout noir, les jambes blanches, L 1.
 Pierre de Pymont, cheval gris blanc pommelé fendu, L 1.
 Berdolin de Ganth, cheval tout noir estoillé ou front, XXV 1.
 Perrin le Xantoingois, cheval tout blanc laboré du tout, XXX 1.
 Mourel de Cominge, cheval fauve, crine, queue, jambes noires, XXXV 1.
 Antes Lalement, cheval tout blanc fendu, L 1.
 Bloys de Padoe, cheval bay obscur marché cuisse destre, L 1.
 Pierre lo Beau, cheval tout noir senz signal, XXX 1.
 Le bourt viel de Cassaignes, cheval chastaing laboré derriere, L 1.
 Menaut de Senons, cheval tout blanc laboré derriere, XL 1.
 Le bourt de la Lobiere, cheval brun bay, crine queue, jambes noires, XL 1.
 Bernart de Salins, cheval chastaing laboré devant, L 1.
 Arnaut Remonnet, cheval blanc noir couleur de pie, LX 1.
 Guillaume Arnauton d'Orte, cheval tout blanc fendu, XXX 1.
 Anequin le Flament, cheval gris blanc pommelé, XXXV 1.
 Gaission de Bougens, cheval tout noir estoillé ou front, XL 1.
 Petiton le Normant, cheval bay obscur laboré derriere, XXX 1.
 Pierre de Saint Germain, cheval fauve, crine, queue, jambes noires, XL 1.
 Naudinat, cheval tout blanc laboré d'une jambe devant, XXV 1.
 Bernon le Barse, cheval brun bay, crine, queue, jambes noires, XXXV 1.
 La trompette, cheval bay obscur marché cuisse destre, XXX 1.
 Bertrant la Crote, cheval tout blanc, jambes grises, XL 1.
 Bidou de Morllas, cheval bay cler, crine, queue, jambes noires, XXX 1.

IV

1369 (n.st.), 12 mars. — Toulouse.

Envoi de la montre du bâtard de Terride et de 49 écuyers de sa compagnie par [Arnaud d'Espagne et Arnaud de Barbazan], maréchal en Languedoc pour le duc d'Anjou, à Étienne de Montméjan, trésorier des guerres.

1. Original parchemin, Bibl. nat., P.O. 2809, dossier *Terride*, n° 15.

Les mareschaux en toute la langue d'oc pour nostre tres excellent et puissant prince Monseigneur le duc d'Anjou, filz de Roy de France, frere du Roy nostre sire et son lieutenant en la dicté langue d'oc, a Estienne de Montmegen, tresorier general des guerres du Roy nostre sire et du dit Monseigneur le duc d'Anjou es dictes parties ou a son lieutenant, salut. Nous vous envoions enclose soubz les seel et signet communs de nostre mareschaucie la monstre du bastart de Terride, escuier, et de XL et IX autres escuiers de sa compaignie receue a Montalsac le XII^e jour de marz MCCCLXVIII soubz le gouvernement dudit Monseigneur le duc d'Anjou ou pais de Guascoigne, monstrez et montez en la maniere que en la dicté monstre est contenu. Si vous mandons que au dit bastart pour lui et ses dictes genz vous faciez prest, compte et paiement en la maniere ordonnee. Donné a Tholouse soubz les seel et signet communs de notre dicté mareschaucie, l'an et jour dessus diz.

Mondinet.

V

1369, 5 novembre. — « Pierraguers ».

Montre d'Yvon de la Roche, dit Duant, écuyer breton, et de 39 écuyers de sa compagnie, servant en Gascogne sous le duc d'Anjou.

1. Original parchemin, Bibl. nat., nouv. acq. franç. 8603, n° 74.

La monstre Yvon de la Rouche, dit Duant, escuier breton, et de trente et neuf autres escuiers de sa compaignie soubz le gouvernement de Mons. le duc d'Anjou ou pays de Gascoigne, receue a Pierraguers, le V^e jour de novembre l'an mil CCCLXIX.

Le dit Yvon, cheval moreau, piez derriere blancs, III^{xx} l.
 Geffroy Roche Rousse, cheval rouge bay, jambes grises, LX l.
 Alain le neveu, cheval bay obscur laboré de tout, XLV l.
 Perrot de Clunchaut, cheval gris rouan, teste noire, LX l.
 Olivier des Tenieres, cheval fauve, musel blanc, XXX l.
 Coulin de Beuf Ville, cheval rouge bay, vete noire sur le dos, XLV l.
 Jehan du Homme, cheval noir blanc colleur de pye, XL l.
 Robin de Filboys, cheval blanc pommelé, XXX l.
 Jehan de Lesnoin, cheval blanc moucheté, XL l.
 Olevier Normant, cheval gris noir laboré du tout, LX l.

- Giles Rigault, cheval bay obscur, crine, queue, jambes noires, LX 1.
 Olevier de la Cornelliere, cheval bay obscur, crine, queue, jambes noires, XL 1.
 Yvon le Dannoys, cheval gris blanc pommel , LX 1.
 Jehan Allart, cheval morel, les pyez blancs, XXXV 1.
 Raoul Poincel, cheval gris rouan, teste et jambes noires, XLV 1.
 Guillemet Frion, cheval morel, pi  senestre devant blanc, XXX 1.
 Gieffroy Roussel, cheval gris noir merqu  cuisse destre, XXXV 1.
 Perrot Pays, cheval morel, III piez et visaige blancs, XL 1.
 Robert Boquien, cheval tout blanc fendu, XXX 1.
 Olevier de Leez, cheval tout blanc sans signal, LX 1.
 Gieffroy la Vache, cheval tout noir sans signal, LX 1.
 Guillaume la Vache, cheval morel, les piez blancs, XXX 1.
 Philippot la Vache, cheval gris, teste et jambes noires, LX 1.
 Denis le Forestier, cheval brun bay, jambes grises, LX 1.
 Guillaume Borrison, cheval tout noir sans signal, XLV 1.
 Thomas Ouson, cheval bay cler, crine, queue, jambes noires, XL 1.
 Olevier de Duault, cheval bay obscur estoil  ou front, L 1.
 Olevier de Menent, cheval fauve, vete noire sur le dos, LX 1.
 Olevier de Bresillac, cheval tout noir sans signal, XXX 1.
 Clemens de la Cornelliere, cheval gris blanc pommel , jambes grises, L 1.
 Philippe de Carnys, cheval rouge bay, musel blanc, XL 1.
 Gieffroy Frion, cheval brun bay, III piez blancs, XL 1.
 Jehan Abram, cheval bay cler, crine, queue, jambes noires, XL 1.
 Jehan Longue Joue, cheval bay cler estoil  ou lone, L 1.
 Jehan de Broin, cheval noir blanc colleur de pye, XXX 1.
 Roullant le Gasse, cheval tout blanc sans signal, XXX 1.
 Raoul Doilliee, cheval moreau, musel blanc, L 1.
 Guillaume de Coursey, cheval tout noir sans signal, XXX 1.
 Loys de la Soraye, cheval noir gris, jambes noires, XL 1.
 Thiebault Budes, cheval bay obscur estoil  ou front, LX 1.

Mondinet.

Ph. C.